



Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

Compte-rendu du conseil communautaire du mercredi 23 mars 2011

A la mairie de St Andéol de Clerguemort

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

Titulaires excusés : Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ;

Secrétaire de séance : Alain VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte rendu du conseil communautaire du 23 février 2011

Voté à l'unanimité

Vote des quatre taxes :

Considérant que le conseil communautaire n'a pas en sa possession les nouvelles bases d'imposition, Monsieur le Président propose à l'assemblée de débattre sur une variation de produit attendu basée sur 2010. Il est décidé d'augmenter de 4% de plus le produit attendu pour 2011. Sachant que par la réforme, les taux seront modifiés par les transferts de produits entre collectivités, une mise à jour de ces taux sera approuvée lors du prochain conseil communautaire en fonction du produit voté.

Camille LECAT souhaiterait un comparatif de taux communes membres/communauté de communes pour étude et information.

Vote des budgets primitifs 2011 :

BUDGET GENERAL :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 275 101.60 €

Total des subventions : association « Trait d'Union » 90 000.00 €, Office de tourisme du Pont de Montvert 23 400.00 € (frais EDF compris), ASA de DFCI 800.00 €, Contrats Educatifs locaux 3 240.00 €...)

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 1 891 572.00 €.

Opérations programmées : gendarmerie, maison de Marie, acquisition et études de la Croix de Berthel, ZAE Masméjean, projet « Camisards », Relais Services publics, Acquisition du Presbytère du Pont de Montvert, aménagement d'un site touristique sur la commune de Fraissinet de Lozère.

Des délibérations sont prises au vote du budget :

- pour amortir les subventions d'investissements versées sur le budget annexe sur 15 ans à hauteur de 1 306.35 € par an. (à l'unanimité).
- Pour amortir les études OCAGER de 2008 sur 5 ans à hauteur de 5 359.42 € par an (à l'unanimité).
- Pour transférer 15 000 € de réserves du compte 1068 (partie investissement) sur la partie fonctionnement (au compte 7785) dans le but d'équilibrer le budget qui présente un déficit.

Une possibilité de reversement d'un fond de concours par les communes membres à la communauté de communes a été évoquée par le Président pour prévenir des risques financiers liés au déficit de fonctionnement. Etant donné que le budget a pu être équilibré pour 2011, il n'a pas été jugé utile de demander cette participation aux communes. L'éventualité d'un fond de concours pourrait être revue en cours d'année. En tout état de cause, en 2012 et au vu des comptes présentés ce jour, il sera nécessaire de trouver des recettes supplémentaires pour la section de fonctionnement.

Le budget général est voté à l'unanimité des membres présents et signé par l'ensemble des conseillers.

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées pour 3 374.10 €

Investissement : dépenses et recettes équilibrées pour 7 704.64 €

Le budget annexe logements est voté à l'unanimité des membres présents et signé par l'ensemble des conseillers.

Point sur les projets en cours :

Camisards : une première ébauche de brochure est finalisée. Une rencontre a lieu demain jeudi 24 mars à l'écomusée pour faire le point avec le graphiste.

Gendarmerie : l'ouverture des plis pour la délégation de maîtrise d'ouvrage ayant eu lieu avant la réunion du conseil communautaire d'aujourd'hui, la structure retenue est Lozère Habitations à Mende. Il est toutefois souligné que sans obtenir des financements supplémentaires l'opération ne pourra pas débiter.

Aménagement d'un site touristique au Pré du Moulin : Jean-Pierre Allier, au titre de la Communauté de Communes a rencontré à leur demande le Président de l'office du tourisme et Bernard Mazoyer. Ils donnent un avis sur le projet étudié par l'agence de développement du Pays Cévennes. Ils pensent que l'offre sur le secteur est suffisante et qu'une collectivité devrait privilégier l'hébergement des personnels saisonniers ou l'accueil de populations spécifiques (projet d'accueil temporaires d'enfants autistes par exemple). Pas de conseil sur le type d'hébergements recherchés, pas de contre-propositions dans le champ tourisme, une volonté que les collectivités se désengagent du champ concurrentiel.

Jean-Pierre souligne que le pessimisme des responsables de l'OT (ou du moins des "professionnels" « concurrents ») est surprenant. Un OT étant là pour développer l'offre touristique surtout quand on voit que ce type d'hébergement plaît (village de Florence Pantel complété cette année de quatre nouveaux chalets).

Questions diverses :

A – regroupement de communauté de communes : le courrier d'observations et de souhaits du conseil communautaire envoyé au Préfet a été adressé pour copie au Maire de Vialas et ses conseillers municipaux.

Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale du canton du Pont de Montvert, a souhaité également donner des informations supplémentaires au Préfet sur les relations associatives qu'entretiennent la commune de Vialas et la communauté de communes. Ces informations seront transmises à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

B - Représentant de la communauté de communes à l'ASA de DFCI : Jean-Claude LIEBER a émis le souhait de ne plus être le représentant titulaire à l'ASA et propose la candidature d'Alain VENTURA pour le remplacer. Les membres du conseil communautaire y sont favorables à l'unanimité. Camille LECAT reste suppléant.

C – Convention ADDA SCENES CROISEES : une convention est signée chaque année pour l'organisation de spectacles par l'Adda Scènes Croisées avec des associations locales. Un spectacle est prévu le 2 avril prochain par le foyer rural Passe Montagne. Les frais financiers sont répartis pour 50% à la charge de l'Adda Scènes Croisées, 25 % à la charge de l'association locale et 25 % à la charge de la communauté de communes. Le conseil donne pouvoir au Président pour signer la convention pour 2011.

D- Transport à la demande : la communauté de communes doit reverser sa part financière au SIVOM pour les années 2008-2009 et 2010 (30% payés par les utilisateurs, les 70% sont répartis entre le SIVOM et la communauté de communes). La compétence « transport » n'ayant pas été prise par la Communauté de Communes en 2008 et 2009, le conseil communautaire s'abstient de payer ces deux années. Une demande de rendez vous avec la Présidente du SIVOM est préconisée par les membres du conseil communautaire afin d'obtenir des informations sur cette répartition.

E – Association « Trait d'Union » : Jean-Pierre ALLIER propose d'apporter son aide dans la recherche de fonds propres de l'association qui permettraient à celle-ci d'obtenir une meilleure trésorerie mais aussi de soulager le budget de fonctionnement de la communauté de communes.

G – Site internet : Maurice JEANNET insiste auprès des communes qui ne l'ont pas fait de fournir à Camille DEBIERE les informations nécessaires à la mise à jour du site internet de la communauté de communes. Un article valorisant le site paraîtra prochainement dans le Vent des Bancelles. Le maximum d'information doit être consultable.

H – Projet de création d'un centre d'accueil temporaire : Jean Pierre ALLIER évoque la possibilité de créer un centre d'accueil temporaire pour des groupes d'autistes ou autres handicapés sur le deuxième terrain non concerné par le projet de développement touristique au « Pré du Moulin » sur Fraissinet de Lozère. Un groupe de pilotage sera mis en place dans les mois à venir.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.